



Digitalisation de la protection civile (DIZIS)

DIMILAR (*Digitalisierung Milizarmee*, digitalisation de l'armée de milice) est un projet de digitalisation des différents outils destinés aux personnes astreintes et visant à ce que celles-ci puissent interagir numériquement avec les autorités chargées de la convocation ou les parties prenantes. Il doit permettre de réduire la charge administrative et de faciliter cette interaction. La mise en œuvre se fera sous la forme d'un portail (application), dont une grande partie des informations pourra être échangée avec PISA grâce aux différents modules. Le recrutement étant commun, l'intégration de la protection civile est un impératif. Le module relatif au livret de service électronique doit être identique à celui de l'armée, tout en tenant compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de la protection civile. En matière de convocations et de demandes de report de service, il est souhaitable que la protection civile dispose de ses propres modules. Les modules pertinents doivent être réalisés dans le cadre du projet de digitalisation de la protection civile (DIZIS). Ils présupposent une harmonisation et une standardisation de la gestion administrative et des processus au niveau cantonal.

État d'avancement du projet et perspectives (état au 30.6.2024)

Contexte

Depuis l'introduction de PISA PCi en 2016, la protection civile utilise la même plateforme que l'armée, dans une version adaptée à ses spécifications et à ses processus, pour la gestion des contrôles. L'armée a démarré le projet DIMILAR il y a plus d'un an. La protection civile doit également numériser ses processus, sans quoi elle devra continuer à travailler avec des documents papier, alors que les personnes astreintes au service militaire peuvent elles recourir à des outils numériques. C'est dans cette optique qu'a été lancé le projet de digitalisation de la protection civile (DIZIS).

Perspectives

Fin janvier 2024, trois phases ont été discutées et confirmées lors d'une réunion de lancement avec la direction du projet DIMILAR.

1. Intégration de la protection civile dans le module relatif au livret de service électronique avec des ajustements à ses spécifications et processus lors du recrutement.
2. Accord avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour le développement des modules « Convocation » et « Ajournement de service » et, parallèlement, l'uniformisation des documentations et processus cantonaux indispensables à la réalisation de ces modules.
3. Développement des deux modules.

Défis actuels

En raison des nombreuses interdépendances avec l'armée, la principale difficulté est le transfert de technologie afin d'assurer l'uniformité des processus liés à PISA PCi, tout en adaptant les composants aux spécificités de la protection civile. L'harmonisation de la documentation et des processus dans les cantons constitue un autre défi.

Rôle de la Confédération

En tant que mandant, la Confédération est responsable de la mise en œuvre du projet DIZIS. Elle finance une partie des investissements et des coûts récurrents et veille à l'exploitation et à la maintenance.

Rôle des cantons

Les cantons soutiennent au besoin le projet et la direction du projet et procèdent aux adaptations nécessaires, notamment des processus, pour que DIZIS puisse être réalisé conformément aux normes prescrites. Ils participent financièrement selon une réglementation des coûts d'investissement qui reste à définir.

Données du projet	
Responsabilité	OFPP, Division Protection civile et formation
Durée	Début : janvier 2024 Fin : probablement en janvier 2027
Décisions politiques	-
Investissements	Entre 2 et 8 millions de francs (en fonction du possible transfert de technologie)
Ressources financières de la Confédération	Discussion sur la répartition des coûts prévue au 2 ^e semestre 2024
Ressources financières des cantons	Discussion sur la répartition des coûts prévue au 2 ^e semestre 2024